

FICHES DE POSTE

Rentrée scolaire 2021

SOMMAIRE

CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DEPARTEMENTAUX OU DE CIRCONSCRIPTION	2
ENSEIGNANT REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE (ERUN).....	3
DIRECTEUR 4 CLASSES ET PLUS	5
DISPOSITIF « IMMERSION LINGUISTIQUE » ANGLAIS.....	7
POSTE BILINGUE FRANÇAIS – OCCITAN.....	8
ULIS SECOND DEGRE.....	9
ENSEIGNANTS SPECIALISES DE RASED.....	11

CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DEPARTEMENTAUX OU DE CIRCONSCRIPTION

CONSEILLER PEDAGOGIQUE GENERALISTE

Qualifications requises

- Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF toutes spécialités
- Une expérience sur un poste similaire serait un atout

CONSEILLER PEDAGOGIQUE FORMATION – PRE ELEMENTAIRE

Qualifications requises

- Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF toutes spécialités
- Une expérience de la formation à distance et de l'usage raisonné des outils utilisés serait un atout tout comme une expérience sur un poste similaire

CONSEILLER PEDAGOGIQUE ASH

Qualifications requises

- Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF toutes spécialités
- Professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI souhaitable
- Une expérience sur un poste similaire serait un atout

CONSEILLER PEDAGOGIQUE EPS, ARTS VISUELS, MUSIQUE, LANGUES ET CULTURE REGIONALES, LANGUES VIVANTES ETRANGERES

Qualifications requises

- Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF de la spécialité
- Une expérience sur un poste similaire serait un atout

ENSEIGNANT REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE (ERUN)

Les missions des ERUN (ex animateurs TICE) s'insèrent dans les objectifs du plan départemental d'actions pour le numérique à l'école.

Cadre de la fonction

L'ERUN est un enseignant du 1^{er} degré déchargé de tout ou partie de son service. Nommé par le directeur académique, dont il reçoit une lettre de mission. Il est membre de l'équipe de circonscription et présente les compétences techniques, pédagogiques, administratives et relationnelles requises pour cette mission. Il travaille en complémentarité avec les conseillers pédagogiques.

L'ERUN travaille sous l'autorité pédagogique et administrative de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de sa circonscription. Il participe également aux travaux du groupe départemental TICE piloté par l'IEN en charge du numérique auprès du directeur académique. A ce titre, il participe aux réunions départementales de coordination, aux réunions académiques et s'engage dans les projets départementaux. Des missions académiques ou nationales pourront lui être confiées sous l'autorité du directeur académique en coordination avec l'IEN en charge du numérique.

Missions

- Formation
 - ✓ Formation dans les écoles : par une participation à la réflexion sur les enjeux des TICE et leur intégration dans les enseignements/apprentissages, en tant qu'outil de formation, outil d'enseignement, outil d'apprentissage et leur articulation avec la pratique de classe dans une approche transdisciplinaire.
 - interventions dans les écoles et encadrement de projets particuliers, en équipes d'écoles, en groupes de travail
 - développement, suivi et aide des réseaux d'écoles (pratiques collaboratives...)
 - impulsion et accompagnement des projets de cycle et d'école faisant appel aux TICE, mise en œuvre du référentiel des compétences numériques
 - formation des enseignants et des directeurs aux outils de communication et de suivi des élèves (ONDE, évaluations nationales)
 - formation des enseignants sur des logiciels de traitement de l'information (installation de logiciels, diagnostic panne et aide à la maintenance)
 - ✓ Formation dans la circonscription : organisation et encadrement de formations prévues dans le plan de formation de la circonscription
 - animations pédagogiques de circonscription (hors temps scolaire)
 - stages inscrits au plan départemental de formation
 - ✓ Formation dans le département : organisation et encadrement de formations prévues au plan départemental de formation
 - stages de formation sur des actions du département (écoles numériques rurales, ONDE, formation de directeurs...)
 - stages de formation prévus en partenariat avec l'ESPE sur la formation initiale ou continue
- Conseil production impulsion

- ✓ Dans les écoles : apporter des ressources sur les technologies de l'information et de la communication, sur leur mise en œuvre et les types d'organisation qu'elles induisent, sur le choix des équipements en logiciel, matériel de ressources numériques, dans un souci de responsabilisation des acteurs. Aide et conseil sur les aspects juridiques et déontologiques.
- ✓ Dans la circonscription :
 - participer à la mise en place et au suivi des évaluations (formation des enseignants, recueil centralisé des résultats, production d'adaptation pour l'exploitation par L'IEN)
 - permettre un fonctionnement numérique efficace de la circonscription (formation aux nouvelles technologies de l'équipe, impulsion de projets, gestion numérique des animations pédagogiques, adaptations bureautiques destinées à permettre un fonctionnement rationnel et sécurisé, maintenance, suivi et enrichissement du site de circonscription...)
 - identifier les besoins en équipement, en information et en formation des écoles et de l'équipe de circonscription
- En partenariat avec les élus

Suivre des projets d'équipements en cohérence avec le second degré, ENR (écoles numériques rurales) et ENT (environnement numérique de travail).
- Avec l'équipe départementale
 - ✓ aider au repérage d'innovations, réaliser une veille technologique et pédagogique, contribuer à l'évaluation et à la régulation du projet d'actions département TICE
 - ✓ participer à des projets d'information et de conseil au niveau départemental (salon départemental de l'éducation, présentation d'usages numériques...)

DIRECTEUR 4 CLASSES ET PLUS

La direction d'une école de 5 classes et plus appelle la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées de la part du directeur, notamment dans le domaine du pilotage pédagogique, de la gestion des ressources humaines et des relations avec les différents partenaires.

Qualifications requises :

- Etre inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus ;
- Une expérience préalable de direction est vivement souhaitée.

Cadre de la fonction

- Sous l'autorité de l'IEN, le directeur d'école exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il travaille au sein d'une équipe pluri catégorielle en animant, des réunions, des groupes de travail avec son équipe pédagogique et celle du collègue contribuant ainsi à la mise en œuvre opérationnelle du socle commun et des programmes.
- Il propose et participe à la concrétisation de projets, d'actions relevant du projet d'école en étant particulièrement attentif aux parcours des élèves en coordonnant les différents dispositifs d'accompagnement pédagogique.
- Il détermine avec le concours de l'équipe pédagogique les grandes orientations de la politique de l'école via le projet d'école en vue de l'amélioration des acquis des élèves.
- Il participe aux différentes réunions nécessaires à ces missions.

Missions

La gestion de ces écoles implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction dans les domaines administratif, pédagogique et relationnel (missions définies par le décret n°89-122 du 24/02/1989 et précisées dans le référentiel de compétences des directeurs d'écoles circulaire n°2014-163 du 1/12/2014).

- Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, de l'organisation et de l'animation du travail en équipe. A ce titre, le projet d'école dont le directeur est le garant et l'animateur constitue un levier essentiel pour la conduite, la mise en synergie des différents dispositifs et aides nécessaires à la réussite des élèves.
- Une attention toute particulière devra être apportée à la fluidité et à la personnalisation des parcours d'élèves. La prise en charge des difficultés, la continuité des apprentissages seront également à travailler de manière prioritaire.

Compétences et qualités requises

- Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont particulièrement requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs.
- Le candidat devra :
 - ✓ manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école, maternelle ou élémentaire, et prendre en compte les spécificités liées au contexte d'exercice sur lequel l'école recrute sa population scolaire ;
 - ✓ percevoir les enjeux inhérents au travail en partenariat ;
 - ✓ assumer le positionnement institutionnel adéquat et l'ensemble des responsabilités liées à la fonction ;

- ✓ posséder de solides aptitudes à la coordination du travail en équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes ;
- ✓ savoir mobiliser des ressources humaines ;
- ✓ maîtriser les outils de pilotage d'une unité éducative : diagnostic, analyse, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, mise en projet, suivi et évaluation d'actions spécifiques ... ;
- ✓ témoigner d'une capacité d'engagement pour mettre en œuvre, participer à des actions concourant à la réussite des élèves dans le cadre et le respect des programmes et du socle commun ;
- ✓ faire preuve d'un grand investissement dans la résolution des difficultés des élèves en étant attentif à la coordination du travail de l'équipe pédagogique, à la mise en œuvre du projet d'école, à la continuité des parcours de la maternelle au collège ;
- ✓ impulser, élaborer les outils d'école ;
- ✓ valoriser l'école, ses actions, les réussites des élèves ;
- ✓ maîtriser les outils informatiques et numériques au service dans les différents aspects : gestion de l'école et intégration dans les projets pédagogiques.

La pérennité des actions étant un gage de cohérence, le candidat gagnera à inscrire son action dans la durée.

DISPOSITIF « IMMERSION LINGUISTIQUE » ANGLAIS

Conditions d'exercice

- Poste profilé anglais à temps complet, à titre définitif, dans une école engagée à titre expérimental dans un dispositif « immersion linguistique »
- Durant les 24 heures de classe, enseignement en anglais de disciplines de l'école élémentaire, en complément de l'enseignement dispensé en français

Cadre du poste

Professeur des écoles maîtrisant la langue anglaise (niveau B2 du CECRL au minimum). Membre de l'équipe pédagogique, il participe à l'ensemble de la vie de l'école.

Compétences attendues

- Maîtriser l'anglais au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues
- Les séjours à l'étranger et les expériences dans le domaine des langues seront valorisés
- Être capable d'enseigner d'autres disciplines en anglais dans deux classes par échange de service
- Connaître de manière approfondie cette discipline. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques, organiser une progression cohérente du travail, proposer des activités variées
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
- Inscrire son intervention dans un cadre collectif : travailler en équipe avec les enseignants de l'école élémentaire, maternelle et le collège (professeurs de 6ème et section européenne), les conseillers pédagogiques
- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques

Missions

L'enseignant angliciste en classe d'immersion mettra en œuvre le projet d'expérimentation pédagogique comme défini dans le projet d'école et devra, outre les missions de tout professeur des écoles

- assurer les enseignements disciplinaires qui lui seront assignés
- élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais
- participer aux réunions d'école ou inter-cycles spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif, relais essentiel auprès des parents d'élèves
- contribuer à l'ouverture internationale de l'école par le soutien au partenariat avec une école anglaise correspondante
- contribuer aux formations départementales dédiées à l'enseignement des langues...

POSTE BILINGUE FRANÇAIS – OCCITAN

Cadre de la fonction

Professeur des écoles maîtrisant la langue occitane.

Membre de l'équipe pédagogique, il participe à l'ensemble de la vie de l'école.

Qualifications requises

- Titulaire du concours de P.E. Langue régionale « Occitan »
- Une habilitation définitive est souhaitable, ou à défaut une habilitation provisoire
- Niveau B2 du CECRL au minimum

Conditions d'exercice

- Poste profilé occitan à temps complet, à titre définitif, dans une école engagée dans un dispositif bilingue français-occitan (Sarrancolin – Rabastens – Luz-st-Sauveur maternelle et élémentaire – Juillan – Tarbes maternelle H. Duparc et élémentaire J. Moulin – Séméac élémentaire Arbizon-Montaigu – Ibos – Ossun)
- Enseignement en occitan à parité horaire avec le français
- Plusieurs disciplines sont enseignées en occitan

Compétences attendues

- Maîtriser l'occitan au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues
- Etre capable d'enseigner plusieurs disciplines en occitan
- Connaître de manière approfondie cette discipline. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques, organiser une progression cohérente du travail, proposer des activités variées
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires
- Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves
- Inscrire son intervention dans un cadre collectif : travailler en équipe avec les enseignants de l'école élémentaire, maternelle et du collège ainsi qu'avec les conseillers pédagogiques
- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques

Missions

L'enseignant devra :

- Assurer l'ensemble des missions d'un professeur des écoles
- Assurer les enseignements disciplinaires qui lui seront assignés
- Elaborer des outils de classe et d'évaluation en occitan
- Participer aux réunions d'école ou inter-cycles spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif, relais essentiel auprès des parents d'élèves
- Contribuer aux formations départementales dédiées à l'enseignement des langues...

ULIS SECOND DEGRE

Cadre de la fonction

L'ULIS implantée en collège ou en lycée représente une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Elle constitue en milieu scolaire ordinaire, un dispositif ouvert, offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées au sein duquel certains élèves se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

En lycée professionnel, elle a pour objectif de rendre accessibles aux élèves handicapés les formations qui sont dispensées dans l'établissement de rattachement ou dans le réseau des établissements du bassin.

Fonctions

L'enseignant coordonnateur d'ULIS collège ou lycée est un enseignant spécialisé du premier ou second degré, titulaire du CAPPEI, ou CAPA-SH / 2 CA-SH, dans l'option la mieux adaptée au dispositif (ou en cours de formation).

Missions du coordonnateur ULIS

Chaque ULIS est dotée d'un coordonnateur.

Ses missions s'organisent autour de 3 axes sous la responsabilité de l'inspecteur de circonscription ou du chef d'établissement

- **L'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS :**
 - Concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence ;
 - Proposer un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap en appui aux objectifs du socle commun ;
 - Elaborer conjointement avec les autres professeurs les modalités d'évaluation.
- **La coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs :**
 - Construire une organisation pédagogique du dispositif, adaptée aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap ;
 - Organiser le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) et en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) ;
 - Concevoir un projet pour l'ULIS permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation au projet de l'établissement ;
 - Organiser le travail de l'AESH-Collectif au sein du dispositif ;
 - Contribuer à la construction du projet personnalisé d'orientation (PPO) et à l'accès aux dispositifs de droit commun pour ces élèves du 2nd degré ;
 - Travailler en coopération avec les différents partenaires ;
- **Le conseil à l'équipe pédagogique en qualité de personne ressource**
 - Susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de l'équipe pédagogique ;
 - Conseiller pour promouvoir la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

En lycée professionnel :

- Développer notamment des actions destinées à construire des compétences relatives à la vie sociale et professionnelle ;

- Accompagner les élèves en situation de handicap vers une formation qualifiante ou diplômante ;
- Veiller à la continuité du projet de formation et d'insertion professionnelle en lien avec les différents partenaires.

Un rapport d'activité annuel du fonctionnement de l'ULIS est rédigé et remis à l'inspecteur ASH et aux inspecteurs disciplinaires selon le statut.

Compétences liées au poste

- Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et les aides spécifiques des élèves en situation de handicap ;
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel ;
- Etre en mesure de mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap ;
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et savoir travailler en équipe pluri-catégorielle ;
- Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- Démontrer d'une bonne capacité de communication, d'écoute - Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle.

En lycée professionnel : avoir une connaissance des parcours de formation et de qualification professionnelle.

ENSEIGNANTS SPECIALISES DE RASED

Cadre de la fonction

Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent ([circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014](#))

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Qualifications requises

Une certification telle que le CAPSAIS ou CAPA SH ou CAEI ou CAPPEI est souhaitée.

Missions

Les personnels des Rased apportent l'**appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles**. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.

Ils contribuent aussi à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

Les aides spécialisées visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

Les missions de chacun des enseignants personnels spécialisés ont été clairement redéfinies en 2014, tout en réaffirmant leur appartenance aux équipes pédagogiques. Le pilotage et l'organisation des aides en fonction des besoins repérés dans les écoles y sont précisés. Dans chacune des circonscriptions du 1er degré, l'inspecteur de l'Éducation nationale pilote la mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants, en arrête l'organisation générale et les priorités.

Les formes d'intervention

Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Selon les besoins de l'élève, elles peuvent prendre différentes formes. Elles ont lieu pendant les heures de classe.

- **Les aides spécialisées à dominante pédagogique**

Ces aides concernent les élèves qui ont des **difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires**.

Elles ont pour objectifs de prévenir et de repérer les difficultés et d'aider les élèves à prendre conscience et maîtriser des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et au progrès dans l'appropriation des savoirs et des compétences.

- **Les aides spécialisées à dominante rééducative**

Ces aides concernent les élèves pour lesquels il faut faire évoluer le rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.

- **Le suivi psychologique**

À partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant, en liaison étroite avec la famille et les enseignants, il recherche des **solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur**